Placements mondiaux Sun Life

Les avantages des contrats de fonds distincts Sun Life

Solutions FPG Sun Life et Avantage à vie FPG Sun Life

Pourquoi choisir un contrat de fonds distincts :

Garanties

Les garanties à l'échéance ou au décès permettent de récupérer 75 % ou 100 % du montant investi si la valeur de marché du fonds est moins élevée, ce qui aide à protéger contre le risque de baisse[1].

Possibilité d'éviter le processus d'homologation

Lorsque des bénéficiaires sont désignés, les actifs peuvent échapper au processus d'homologation, ce qui assure un transfert de patrimoine plus avantageux. Les frais d'homologation varient selon la situation personnelle du Client ou de la Cliente et sa province de

Protection éventuelle contre les créanciers

C'est un avantage considérable pour les propriétaires de petite entreprise et les professionnels et professionnelles qui veulent limiter leurs pertes en cas de faillite ou de poursuite judiciaire, selon la structure du contrat.

Caractère privé de la distribution du patrimoine

Contrairement au testament, qui peut devenir public lors du processus d'homologation, la désignation de bénéficiaires pour les fonds distincts est confidentielle.

Gestion professionnelle et avantages d'une assurance

Un FPG combine l'expertise en placement des gestionnaires de portefeuille aux caractéristiques des contrats d'assurance pour offrir une solution hybride.

Revenu garanti à vie

La série Revenu d'un contrat Solutions FPG Sun Life et le contrat Avantage à vie FPG Sun Life permettent de créer un revenu garanti pour le reste de votre vie, en fonction de plusieurs facteurs.

Solutions FPG Sun Life : contrat 4 en[1, 2]

- Série Placement (75/75)
- Série Succession (75/100)
- Série Succession Héritage (75/100)
- Série Revenu (75/75 et revenu garanti à vie)

Avantage à vie FPG Sun Life[1]

- (75/75, revenu garanti à vie et possibilité de réinitialisations)

Voir la page 2 pour plus de détails sur nos offres de fonds

Survol du produit

Balayez le code pour voir un aperçu des fonds distincts.

[1] Les retraits réduiront vos garanties. Reportez-vous aux notices explicatives, contrats et suppléments pour en savoir plus.

[2] Les transferts entre les séries d'un contrat Solutions FPG Sun Life non enregistré peuvent avoir des conséquences fiscales.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (contrats de fonds distincts). Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc.

© La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2025. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.

Placements mondiaux Sun Life

Les avantages des contrats de fonds distincts Sun Life

Solutions FPG Sun Life et Avantage à vie FPG Sun Life

	Solutions FPG Sun Life[2]				Avantage à vie FPG Sun Life[1] (75/75)
	Série Placement (75/75)	**Série Revenu (75/75)**	**Série Succession (75/100)**	**Série Succession Héritage (75/100)**	
Principaux avantages	• Accès au marché • Occasions de croissance	• Revenu garanti à vie	• Création d'un héritage familial avec une garantie au décès de 100 % • Réinitialisation annuelle de la garantie au décès	• Garantie au décès de 100 % • De 81 à 85 ans	• Revenu garanti à vie • Possibilité de réinitialisations annuelles
Pondération maximale des fonds d'actions	Jusqu'à 100 %	Seule option : Fonds de revenu stratégique Sun Life	Jusqu'à 100 %	Environ 30 %	Équilibrée
Nombre de fonds	Plus de 70	1	Plus de 60	Plus de 10	Plus de 30
Réinitialisations	Aucune	Aucune	Réinitialisation annuelle de la garantie au décès selon la performance du marché, jusqu'à 80 ans	Aucune	Les réinitialisations annuelles faites avant de toucher le revenu garanti à vie permettent d'augmenter ce revenu chaque année si les marchés et les taux d'intérêt sont favorables avant la retraite.
Garanties[1]	• Garantie à l'échéance de 75 % • Garantie au décès de 75 %	• Garantie à l'échéance de 75 % • Garantie au décès de 75 % • Revenu garanti à vie pouvant augmenter au fil des années en tirant parti des hausses éventuelles des taux d'intérêt et de la valeur de marché.	• Garantie à l'échéance de 75 % • Garantie au décès de 100 %	• Garantie à l'échéance de 75 % • Garantie au décès de 100 %	• 75% maturity • 75% death • Lifetime guaranteed income, which can increase through the years by capturing rising interest rates and market values.

[1] Les retraits réduiront vos garanties. Reportez-vous aux notices explicatives, contrats et suppléments pour en savoir plus.

[2] Les transferts entre les séries d'un contrat Solutions FPG Sun Life non enregistré peuvent avoir des conséquences fiscales.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre équipe des ventes de produits de gestion de patrimoine ou :
Visitez **placementsmondiauxsunlife.com** | Appelez au **1-844-374-1375** | Écrivez à **fpg@sunlife.com**

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (contrats de fonds distincts). Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. Gestion d'actifs PMSL inc. est le gestionnaire des fonds communs de placement de la Sun Life, des Solutions gérées Granite Sun Life et des Mandats privés de placement Sun Life.

© Gestion d'actifs PMSL inc. et ses concédants de licence, 2025. Gestion d'actifs PMSL inc. est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

820-5347-11-25